



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

LS 14 - 01 016 DB

LR avec AR

Madame Cécile Maloux
Chef du Personnel Navigant Commercial
HOP !BRITAIR
Aéroport CS27925
29679 MORLAIX Cedex

Objet : courrier adressé aux PNC HOP !BRITAIR
non grévistes suite à la grève du 8 juillet 2014

Rennes, le 29 juillet 2014

Madame,

Vous avez adressé un courrier de remerciement aux hôtesses et stewards ayant maintenu leur activité le 8 juillet 2014, date d'appel à la grève des syndicats UGICT PNC, SNPNC-FO et SUD AERIEN.

Votre courrier, reprenant les termes de la communication de notre Directeur Général Georges Daher (Direct Infos du 9 juillet 2014), a profondément choqué le personnel navigant commercial dans une période sociale déjà hautement sensible.

Selon vos termes, vous tenez à remercier les PNC n'ayant pas participé au mouvement de grève pour leur engagement et leur mobilisation. Vous semblez ignorer, Madame, que l'ensemble des PNC se mobilisent et s'engagent au quotidien auprès de nos passagers et que l'investissement d'un PNC gréviste n'est en rien inférieur à un PNC non gréviste. L'exercice du droit de grève est un droit constitutionnel pour chaque salarié et est à distinguer de l'engagement ou de la motivation professionnelle.

Notre organisation professionnelle ne saurait tolérer une telle discrimination entre les PNC ayant exercé leur droit de grève et ceux ayant choisi de travailler le 8 juillet dernier.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurence BLOCH SAUDRAIS
Représentante de la section syndicale SNPNC-FO

Copie à : M. Jérémie METAYER, Inspection du Travail